

DANS L'ŒIL DU LYNX

Bulletin sur les animaux à fourrure de la région

Automne 2022

Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

SOMMAIRE

Gros plan sur la martre d'Amérique

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

Mot du Ministère

Piégeurs de la Côte-Nord, voici notre bulletin d'information traitant des animaux à fourrure de la région. À partir de cette année, seuls les piégeurs qui ont recueilli des données à l'aide du carnet du piégeur et qui l'ont retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce deuxième numéro dresse un état de la situation de la dernière saison de piégeage dans la région, plus particulièrement pour la martre d'Amérique.

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et qu'ils vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

La Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord



Gros plan sur la martre d'Amérique

La préférée des piégeurs

La martre est une des espèces les plus prisées par les piégeurs, car elle est relativement facile à capturer à cause de sa curiosité et, jusqu'à récemment, sa fourrure avait une bonne valeur. C'est généralement l'espèce dont la fourrure génère le plus de revenus annuels au Québec (562 000 \$ en 2021-2022, 20 à 30 % du revenu total). À l'image de l'ensemble des animaux à fourrure, le nombre de martres récoltées chaque année est en baisse depuis 10 ans (passant de plus de 20 000 en 2010 à moins de 15 000 depuis 3 ans), reflet du nombre de piégeurs actifs et des prix des fourrures, eux aussi en baisse.

Par ailleurs, la récolte de martres connaît de fortes variations interannuelles, pouvant doubler d'une année à l'autre. La martre est un prédateur opportuniste qui se nourrit de lièvres, de petits mammifères, d'écureuils et de



gélinottes ou de tétaras, au gré des espèces qu'elle croise. Elle suit donc les variations d'abondance de ses proies. Selon les régions, les lièvres peuvent suivre des cycles d'environ 10 ans et les petits mammifères (principalement le campagnol à dos roux), de 4 ans. Lorsque la nourriture est plus rare, les martres doivent se déplacer plus longtemps et sur de plus longues distances afin de trouver à manger, les rendant plus faciles à piéger.

La martre est aussi sensible aux perturbations de son habitat, notamment aux coupes forestières. Elle évite de traverser les milieux ouverts, car elle est aussi une proie pour les rapaces et certains autres carnivores. Elle préfère donc rester à couvert dans les forêts plus denses, offrant à la fois une protection contre ses prédateurs et des possibilités de chasse. Il existe souvent un conflit d'usage entre l'exploitation forestière et les piégeurs qui souhaitent conserver des massifs intacts pour maintenir les populations de martres.

Pour en savoir davantage sur l'état de la situation de l'espèce à l'échelle provinciale, le Ministère mettra à jour dans la prochaine année le bilan de l'exploitation de la martre (2012-2021), à mi-parcours du Plan de gestion des animaux à fourrure : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure/.



Profil de la récolte dans la région

Dans la région de la Côte-Nord, 2 621 fourrures de martre ont fait l'objet de transactions en 2021-2022. Cette récolte est semblable à la récolte de martres de l'année

précédente. Cependant, elle se situe en deçà de la récolte moyenne de martres des 10 dernières années (moyenne de 3 895 fourrures commercialisées). Cela peut s'expliquer en partie par les faibles prix de vente des fourrures (moins de 40 \$ en 2021-2022). La récolte de martres a diminué de façon relativement constante depuis le sommet de l'année 2013-2014, selon la tendance du prix de la fourrure. La récolte de martres s'effectue principalement dans les unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) de tenure structurée ou mixte.

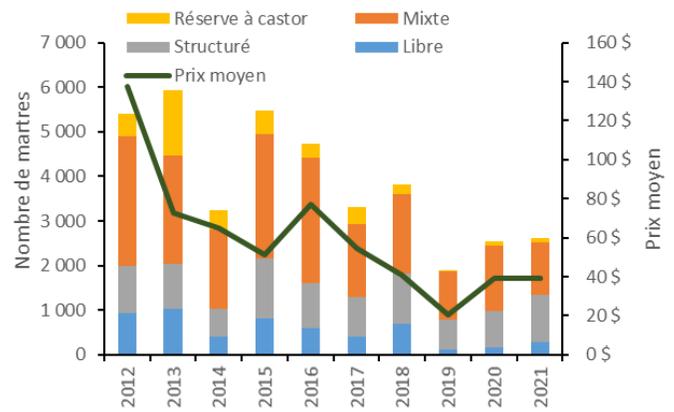


Figure 1. Récolte brute de martres (nombre de fourrures transigées) pour la région de la Côte-Nord depuis 10 ans (2012-2013 à 2021-2022) par type d'UGAF et prix moyen des fourrures.

En 2021-2022, le rendement moyen par UGAF se situait à 3,62 martres commercialisées pour 100 km², ce qui est supérieur au rendement des deux dernières années, mais légèrement inférieur au rendement moyen de 4,37 sur 10 ans. Les UGAF 57 et 61, composées majoritairement de terrains de piégeage, affichaient un rendement bien supérieur aux autres UGAF de la région avec respectivement 12,92 et 10,87 martres commercialisées pour 100 km².

Dans la région, 278 piégeurs ont capturé au moins une martre en 2021-2022, soit 77 % des 363 piégeurs actifs. La moyenne des 10 dernières années est de 325 piégeurs ayant commercialisé au moins une martre.

Le succès de piégeage des martres est faible dans la région avec 5,1 martres capturées par 1 000 nuits-pièges en 2021-2022. Elle se situe dans la moyenne des



10 dernières années qui est de 5,2 martres capturées par 1 000 nuits-pièges. En 2021-2022, les piégeurs qui ont retourné leur carnet ont déployé un effort moyen par piégeur de 1 238 nuits-pièges pour les martres.

Au cours des trois dernières années, on remarque que la récolte de martres est assez également répartie entre les 4^e et 16^e semaines de piégeage. Plus de 75 % des martres sont capturées avant la mi-janvier dans la région.

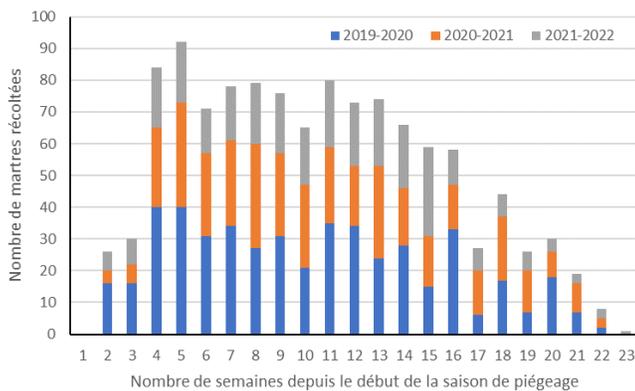
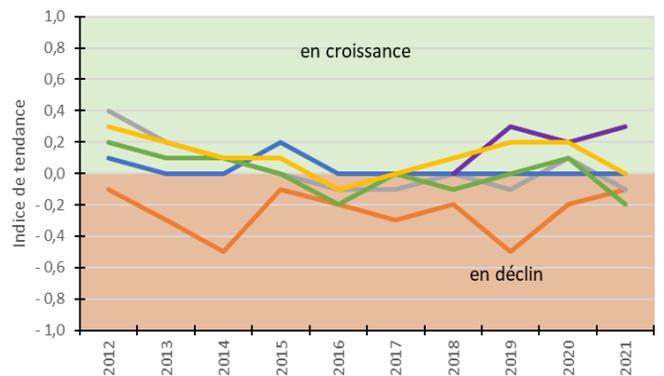
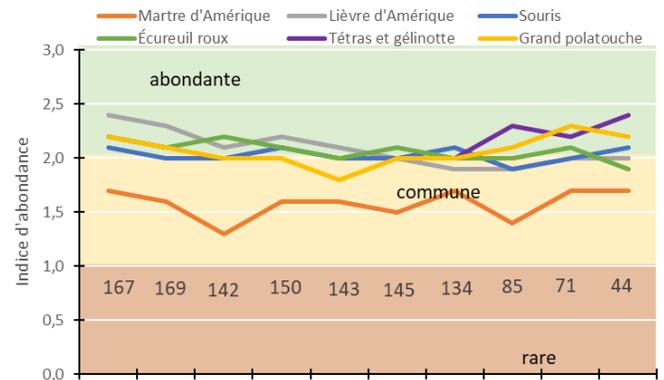


Figure 2. Nombre de martres récoltées pour chaque semaine de la saison de piégeage sur la Côte-Nord.



À l'instar des années précédentes, la martre est jugée commune par les piégeurs et ses populations sont en légère baisse dans la région pour la saison 2021-2022. Les lièvres, les écureuils roux, les souris, les grands polatouches ainsi que les tétras et les gélinottes, qui font partie de ses principales proies, sont considérés comme communs à abondants et généralement stables dans la

région, à l'exception des tétras et des gélinottes qui sont considérés en croissance.



Figures 3 et 4. Abondance et tendance des martres, des petits mammifères, des tétras et des gélinottes ainsi que des lièvres depuis 10 ans sur la Côte-Nord (les chiffres indiqués dans la première figure correspondent au nombre de carnets reçus).

Depuis 10 ans, le ratio mâles/femelles dans la récolte est supérieur à 1 dans la région, ce qui porte à croire que la population de martres ne serait pas surexploitée. En effet, il est reconnu que la population est surexploitée lorsque le nombre de femelles dans la récolte est supérieur au nombre de mâles, ce qui n'est pas le cas pour la région de la Côte-Nord.



État des populations d'animaux à fourrure

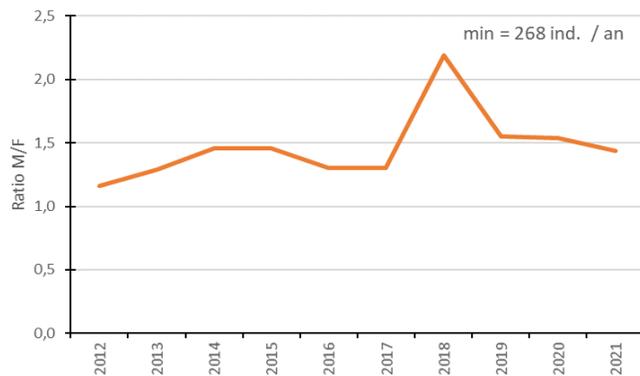


Figure 5. Ratio mâles/femelles chez les mères récoltées depuis 10 ans dans la région de la Côte-Nord.

Selon les transactions de fourrures et les renseignements fournis volontairement par les piégeurs, les populations de mères se portent bien dans la région. On note un certain désintérêt pour le piégeage, possiblement en raison de la baisse du prix de la fourrure notamment, ce qui entraîne une baisse de la récolte dans la région.

Le coyote, la mouffette, le pékan, le raton laveur et le lynx roux sont considérés comme rares dans la région de la Côte-Nord. Les autres espèces sont toutes jugées communes, à l'exception des belettes qui sont considérées comme abondantes. Selon les piégeurs, la majorité des espèces était stable dans la région de la Côte-Nord en 2021-2022.

Depuis 2015-2016, nous notons une baisse constante du nombre de carnets du piégeur reçus chaque année (44 pour l'ensemble de la Côte-Nord en 2021-2022, comparativement à 150 pour 2015-2016). Cela nous préoccupe, puisque la gestion des animaux à fourrure est basée en partie sur cette précieuse source d'information. Nous encourageons les piégeurs à remplir leur carnet et à le retourner au Ministère, et ainsi à contribuer à la bonne gestion des espèces.

	Abondance		Tendance	
	Région	Province	Région	Province
Belettes	Abondant	Abondant	→	→
Castor	Commun	Commun	→	→
Coyote	Rare	Commun	→	→
Loup	Commun	Commun	→	→
Loutre de rivière	Commun	Commun	→	→
Lynx du Canada	Commun	Commun	→	→
Lynx roux	Rare	Rare	→	→
Martre	Commun	Commun	→	→
Mouffette rayée	Rare	Commun	→	→
Pékan	Rare	Commun	↓	→
Rat musqué	Commun	Commun	→	→
Raton laveur	Rare	Commun	→	→
Renard roux	Commun	Commun	→	→
Vison	Commun	Commun	→	→



Actualités

Actualités provinciales

En collaboration avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié deux nouvelles foires aux questions pour les piégeurs et les titulaires d'un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : ftgq.qc.ca/faq-bail-tp/.

Au cours de l'été 2022, le MFFP a modifié et remplacé les formulaires (ML-414) contenus dans le **Registre des transactions commerciales de fourrures d'animaux sauvages à l'état brut du Québec**, formulaires qui s'adressent aux commerçants de fourrures pour la saison 2022-2023. Les nouveautés permettront notamment de mieux documenter la provenance (zone de chasse) des fourrures brutes exploitées par la chasse (sportive et autochtone) pour l'ours noir, le coyote, le loup, le renard arctique, le renard roux et le raton laveur. De plus, des cartes ont été ajoutées au Registre afin de faciliter le repérage des zones de chasse ou des UGAF pour établir la provenance des captures. Finalement, une section a été ajoutée afin d'inscrire, s'il y a lieu, le numéro du terrain de piégeage pour faciliter la comptabilisation du seuil commercial d'exploitation (ou 5-15) d'un locataire de droits exclusifs de piégeage du Québec.

Le MFFP a récemment mis à jour la section sur le Piégeage au Québec sur son site Internet. Dorénavant, les clients peuvent trouver une information plus facilement à partir de mots clés inscrits dans un moteur de recherche. Pour consulter les nouveautés : Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage.

Au cours de la dernière année, un nouveau modèle de piège certifié selon les Normes internationales de piégeage sans cruauté a été ajouté dans la liste du Québec. Cette modification concerne un piège destiné à une utilisation obligatoire pour la capture mortelle du rat musqué, des belettes et de l'hermine. Par ailleurs, certaines illustrations des pièges certifiés ont été révisées.

Pour consulter la **liste des pièges certifiés** (obligatoires ou recommandés) avec leur fiche d'illustrations :

Quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage/engins/liste-pieges-certifies.

Des nouvelles des projets de recherche

Suivi des populations d'ours noirs

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations.

Au cours du projet, 421 ours ont été capturés, dont 197 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu qu'une étiquette de plastique rouge à l'oreille. Le projet en est à sa dernière année, mais il reste encore des ours marqués. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Ces renseignements nous permettront de calculer les taux de mortalité, une donnée nécessaire au succès du projet! Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette étiquette.





De plus, chaque année, le MFFP analyse des dents d'ours noirs chassés et piégés pour déterminer leur âge et ainsi assurer le suivi adéquat des populations au Québec. Si vous avez été sollicité à cet effet et que vous n'avez pas encore retourné vos échantillons, il est encore temps de le faire! Votre collaboration est essentielle à la gestion de l'ours. Pour obtenir plus de détails sur la collecte de dents d'ours noir, vous pouvez consulter la page Quebec.ca/dents-originaux-ours. D'ailleurs, vous pourrez consulter les résultats d'âge des années passées sur cette même page.

Suivi des populations de lynx

Le MFFP a amorcé un projet visant à mettre en place un système de suivi des populations de lynx. Durant la première phase du projet, il a testé des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Les caméras ont permis de détecter des lynx dans 32% des sites (9% dans Capitale Nationale, 19% dans Chaudière-Appalaches et 69% en Abitibi), alors que les pièges à poils l'ont fait dans 13% (0% dans Capitale Nationale, 13% dans Chaudière-Appalaches et 25% en Abitibi). À compter de cette année, la deuxième phase du projet prévoit d'ajouter d'autres approches : dénombrement de pistes dans la neige et capture de lynx. Les lynx seront équipés d'un collier émetteur et d'un accéléromètre, un petit appareil permettant de connaître le niveau d'activité des animaux (au repos, en déplacement [marche] ou en chasse [course]). Le projet sera réalisé en Abitibi en collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

L'habitat du pékan

Le MFFP souhaite développer des modèles de qualité de l'habitat (MQH) pour plusieurs espèces sensibles à l'aménagement forestier, dont le pékan, dans le cadre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. En collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, un projet est en cours pour mieux connaître la sélection de l'habitat du pékan, ce qui permettra ensuite de créer le MQH. Des pékans ont été capturés et équipés de colliers émetteurs GPS, principalement au Témiscamingue. De plus, afin d'intégrer également des observations pour le sud du Québec, des suivis de pistes dans la neige ont aussi été réalisés, et des

pièges photographiques ainsi que des pièges à poils ont été installés dans les régions de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie.

